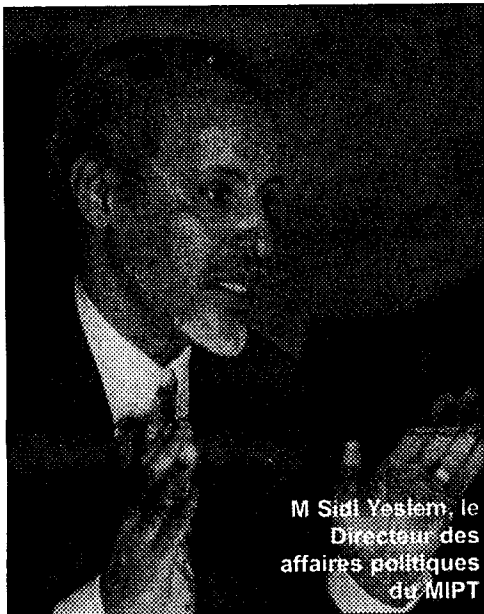
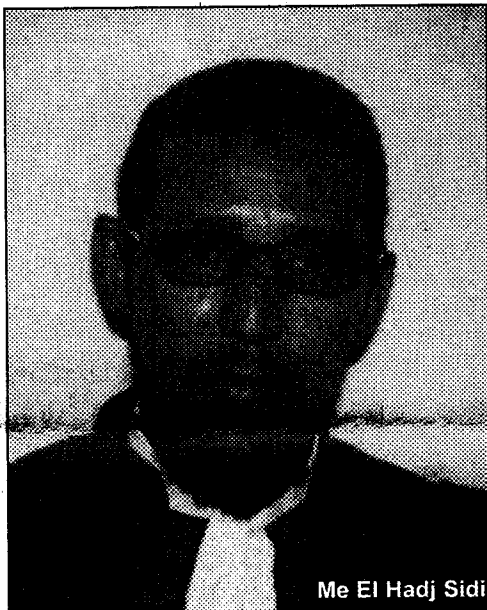


Santé du Cheikh Ould Dedow

Les précisions du MIPT... et des islamistes



M Sidi Yeslem, le
Directeur des
affaires politiques
du MIPT



Me El Hadj Sidi

Le directeur des Affaires Politiques et des Libertés Publiques du ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications (MIPT) a convoqué dans la journée du 2 juin des correspondants d'agence de presse (AFP et PANA) accrédités à Nouakchott, pour réagir au sujet des informations véhiculées récemment sur la détérioration de la santé du Cheikh Ould Dedow, placé en détention à la prison civile de Nouakchott...

Lire P3

Santé du Cheikh Ould Dedow

Les précisions du

MIPT... et des Islamistes

Le directeur des Affaires Politiques et des Libertés Publiques du ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications (MIPT) a convoqué dans la journée du 2 juin des correspondants d'agence de presse (AFP et PANA) accrédités à Nouakchott, pour réagir au sujet des informations véhiculées récemment sur la détérioration de la santé du Cheikh Ould Dedow, placé en détention à la prison civile de Nouakchott.

Selon le directeur des Affaires Politiques, l'état sanitaire du Cheikh Ould Dedow est le même qu'au moment de son interpellation. Et les informations sur la détérioration de son état sanitaire font partie d'une campagne visant à envenimer l'atmosphère. Le haut responsable du ministère de l'Intérieur a en outre déclaré que Ould Dedow avait été libéré une première fois suite à un diagnostic médical faisant état de la détérioration de sa santé, que son passeport lui avait été restitué mais qu'il n'avait pas voulu se rendre à l'extérieur et a préféré poursuivre sa campagne visant à empoisonner l'atmosphère au sein des mosquées.

En réaction à la déclaration du directeur des Affaires Politiques du ministère de l'Intérieur l'avocat Mohamed Ahmed Ould Haj Sidi récemment remis en liberté nous a déclaré dans la même journée : " Nous exprimons notre regret et notre indignation que des jugements et des condamnations proviennent de la direction des Affaires Politiques. Malheureusement, le Cheikh a comparu devant le juge soutenu par des policiers,

avec une perfusion au bras, ce qui prouve si besoin est, que sa santé était loin d'être bonne ". Et d'ajouter : " Il est évident que ce n'est pas la DSE qui a créé un montage pour dire à l'opinion publique que le concerné était malade. Il est aussi regrettable qu'on omette, qu'on oublie ou qu'on feint d'ignorer que tout individu ayant été en garde à vue puisse demander lors de sa première comparution une expertise médicale. Le droit mauritanien prévoit même qu'un membre de sa famille peut demander aux avocats d'introduire une requête dans ce sens". Et de poursuivre : " Il est regrettable que le directeur ait pu faire de telles affirmations devant la presse sans vérifier au préalable est ce qu'effectivement ces requêtes ont été introduites ou pas. Il est aussi à signaler que le refus de communiquer imposé aux avocats et parents des détenus ajouté à la situation sanitaire des prévenus lors de leur comparution nourrit des craintes considérables chez les avocats, les familles et même chez les informateurs ". De notre humble point de vue a poursuivi Me Hadj Sidi, " le meilleur démenti n'est pas de prononcer une condamnation mais de permettre aux avocats aux médecins et aux journalistes de pouvoir s'assurer eux même, de la santé des concernés ". Je n'ai pas besoin -a conclu Me Hadj Sidi- de rappeler aux journalistes et particulièrement au directeur des Affaires Politiques que la présomption d'innocence est inscrite dans notre constitution et dans les différentes chartes et conventions que nous avons ratifiées".